



DOSSIER

PREMIÈRE INSCRIPTION SCOLAIRE

ÉCOLE PRIMAIRE

2026-2027

DÉPÔT DU DOSSIER EN MAIRIE
IMPÉRATIVEMENT
AVANT LE SAMEDI 13 JUIN 2026

PIÈCES À RETOURNER EN MAIRIE :

DOSSIER ci-joint (MERCI D'IMPRIMER EN RECTO – NE PAS AGRAFER)

Copie du justificatif de domicile

Copie du carnet de vaccination

Copie du livret de famille

Certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé

Assurance : Responsabilité Civile (RC)+ Individuelle accident obligatoire.

Copie RC à remettre à l'école à la rentrée.

INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE :

- « **gestion-cantine.com** » à la **page 12**

ÉCOLES

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée 2026/2027 :

- **Vous dépendez de l'école du BOURG si vous résidez à :**
Charbonnières, Douhady, Facemeunier, Dourieux, La Mazière, Le Bouy, Le Bourgnon, Verrières, Beaunit ou Villeneuve.
- **Vous dépendez de l'école de PAUGNAT si vous résidez à :**
Paugnat, La Védrine, Les Brossons, La Gare ou Grelières.

L'inscription de votre enfant sera prise en compte uniquement si le dossier est complet.
Toute scolarité débutée dans une école doit se terminer dans la même école.

FORMALITES ADMINISTRATIVES :

1 – DOCUMENTS À REMETTRE À LA MAIRIE

A - Fournir des photocopies :

- ☐ Livret de famille
- ☐ Carnet de vaccinations
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Éventuellement certificat de radiation

B - Remplir l'imprimé d'inscription

2 – DOCUMENTS À REMETTRE À L'ÉCOLE

-Attestation d'Assurance Scolaire pour l'année 2026/2027 (Responsabilité Civile + Individuelle accident).

☎ Contacter rapidement la directrice de l'école dont vous dépendez :

>Ecole du Bourg : Mme VINCENT Catherine au 04 73 33 69 56

>Ecole de Paugnat : Mme ROSSIGNOL Céline au 04 73 33 55 96

3 – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les heures d'accueil sont les suivantes :

- Ecole du Bourg : 7h15 – 8h20 / 16h15 – 18h30 (sauf vendredi : 18h00)

- Ecole de Paugnat : 7h15 – 8h20 / 16h15 – 18h30 (sauf vendredi : 18h00)

Il est possible de bénéficier d'une étude surveillée à partir du CE1. (Mardi et jeudi : 16h45 – 17h30)

4 - TRANSPORT SCOLAIRE

Les formulaires pour le transport scolaire sont à télécharger sur le site www.rlv-mobilites.fr

Pour plus d'informations : Point Info R.L.V mobilités au 04.73.38.08.09.

Veuillez noter qu'il n'y a pas de transport scolaire pour les enfants de la commune qui vont à l'école de Paugnat.

REÇU LE :	GESTION-CANTINE :
BASE ELEVE :	CAF/PANDORE :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ECOLES PRIMAIRES

☐ LE BOURG☐ PAUGNAT**ÉLÈVE**

Année scolaire : 2026-2027

Classe :

Nom : Sexe : M ☐ F ☐Prénom(s) : Frère(s)/sœur(s) fréquentant déjà l'école ☐ oui ☐ non

Né(e) le :/...../..... Lieu de naissance (commune et département) :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Commune :

RESPONSABLES LÉGAUX**PARENT 1 :**

NOM : PRENOM :

Profession : Situation familiale :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. portable : Tél. domicile :

Tél. travail : N° de poste :

Courriel :

Quotient Familial (QF) CAF : N° Allocataire CAF :

☐ Attestation CAF du mois en cours.**En cas de changement de QF en cours d'année, joindre une nouvelle attestation PAR MAIL à la Mairie.****Si aucun justificatif du Quotient Familial n'est fourni, le taux le plus élevé sera appliqué.****PARENT 2 :**

NOM : PRENOM :

Profession : Situation familiale :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. portable : Tél. domicile :

Tél. travail : N° de poste :

Courriel :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – ÉTUDE SURVEILLÉE

RENTÉE 2026-2027

NOM :

Prénom :

Classe :

Ecole :

Par souci d'organisation d'accueil périscolaire, nous vous demandons plus de précisions dans votre demande.

Merci de mettre une croix les jours où votre enfant ira à l'accueil périscolaire et/ou à l'étude surveillée.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN

LUNDI 7H15 - 8H20	MARDI 7H15 - 8H20	JEUDI 7H15 - 8H20	VENDREDI 7H15 - 8H20

ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR

	LUNDI 16H15-18H30	MARDI 16H15-18H30	JEUDI 16h15-18h30	VENDREDI 16h15-18h
Votre enfant reste jusqu'à 17h30				
Votre enfant part après 17h30				

Tout dépassement d'horaires de fermeture sera facturé « une garderie » supplémentaire

ÉTUDE SURVEILLÉE (à partir du CE1) du 15 Septembre 2026 au 10 Juin 2027

MARDI	JEUDI

Attention : si votre enfant est inscrit, il devra impérativement s'y rendre.

TRANSPORT SCOLAIRE (Ecole du Bourg uniquement)

☐ OUI

☐ MATIN

☐ SOIR

☐ NON

Lieu de montée :



AVEC LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE, VOS REGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILITE !

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la municipalité vous propose de prélever sur votre compte bancaire ou postal les factures relatives à la garderie, l'aide aux devoirs et le centre de loisirs.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

SIMPLE : Une facture vous sera adressée en début de mois : vous connaîtrez à l'avance le montant exact du prélèvement qui sera effectué vers le 20 de chaque mois.
Attention, un seul nom des parents apparaîtra sur la facture.

SOUPLE : Vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale... il vous suffira d'avertir la mairie et de transmettre votre nouveau RIB par courrier. Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en les services municipaux par simple lettre un mois avant la prochaine échéance.

COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de retourner en mairie l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB), d'une attestation de Quotient Familial et de la fiche de renseignement **AVANT LE 13 JUIN 2026.**

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Gérard CHANSARD, Maire

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES POUR
AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT**

PARENT

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Quotient Familial : N° allocataire CAF :

ENFANT

Nom : Prénom :

Ecole :

Classe :

Autorise le prélèvement ☐ (1)

N'autorise pas le prélèvement ☐ (1)

(1) Cocher la case correspondante

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR XX ZZZ NNNNNN

63410 CHARBONNIERES LES VARENNES

I B A N

Signature :

Nom du tiers débiteur :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (NOM DU CREANCIER). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (NOM DU CREANCIER).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Nom : Prénom : Date de naissance :

N° de téléphone domicile : Portable :

RESTAURATION SCOLAIRE : OUI ☐ NON ☐

Adresse mail utilisée pour « Gestion-Cantine » *obligatoire* :

.....

QUESTIONNAIRE SANTÉ :

Suit-il un traitement médical ? OUI NON

Si oui, lequel et sous quelle forme ? (En cas de PAI merci de nous le faire passer pour le faire signer par le Maire avec l'ordonnance et les médicaments)

.....

A-t-il des problèmes d'allergies ? OUI NON

Si oui lesquels ?

Suit-il un régime alimentaire (pour raison médicale uniquement) ? OUI NON

Si oui, lequel ?

Pouvons-nous le maquiller lors de fêtes qui seraient organisées ? OUI NON

Y a-t-il des sports qu'il ne peut pratiquer ? OUI NON

Si oui, lesquels ?

Nom du médecin traitant : N° de téléphone :

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE

NOM : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. portable :

Tél. travail : N° de poste :

NOM : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. portable :

Tél. travail : N° de poste :

Date :

Signature parent 1 :

Signature parent 2 :

PREMIERE RENTREE SCOLAIRE

INFORMATION IMPORTANTE

Madame, Monsieur,

Tous les enfants nés après le 1^{ER} Janvier 2018 doivent avoir reçu les **onze vaccins obligatoires**.

Les enfants doivent être immunisés contre :

- la diphtérie,
- le tétanos,
- la poliomyélite (DTP : il existe un unique vaccin contre ces trois maladies)
- la coqueluche
- les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, c'est-à-dire les méningites
- l'hépatite B
- les infections invasives à pneumocoque
- le méningocoque de sérogroupe C
- la rougeole,
- les oreillons,
- la rubéole (ROR : ces trois derniers vaccins s'effectuent ensemble, comme pour le DTP).

Pour l'admission de votre enfant à l'école, l'élève doit être à jour dans ses vaccinations. Vous devez simplement nous faire parvenir un document justificatif : soit un certificat médical, soit la copie des certificats de vaccinations du carnet de santé.

Le Maire

La Directrice de l'école

Liste des personnes autorisées à venir chercher mon enfant à la sortie de la Garderie

Votre enfant :

Nom :

Prénom :

Ecole :

Classe :

Liste et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

NOM	PRÉNOM	LIEN AVEC VOTRE ENFANT	TÉLÉPHONE

Je soussigné(e).....responsable légal de l'enfant,

☐ Autorise les personnes désignées sur cette liste à venir chercher mon enfant à la sortie de la garderie.

Date :

Signature :

DROIT A L'IMAGE

Votre enfant :

Nom :

Prénom :

Ecole :

Classe :

J'autorise la municipalité à photographier ou à filmer mon enfant lors d'actions de communications municipales et/ou intercommunales parmi les exemples suivants :

- Photo
- Parution municipale (bulletin ou lettre d'information)
- Newsletter
- Site internet
- Parution RLV

☐ OUI

☐ NON

BASE « ÉLÈVES » (inscription sur le site du Ministère de l'Education Nationale faite par la Mairie) :
Autorisez-vous à communiquer les adresses postales et courriels ?

☐ OUI

☐ NON

Date :

Signature des parents :



La restauration scolaire est fournie par « API Volvic liaison chaude ».

Les commandes se font directement auprès d'API.

Afin de pré-inscrire l'enfant, nous vous demandons de nous envoyer par mail les informations ci-dessous à l'adresse suivante : mairie@clv63.fr

Nom et prénom/Parent de l'adresse mail principale
Email Parent
Nom et prénom/Elève
Ecole
Classe

La collectivité ouvre les comptes familles et enfants, ce qui vous générera automatiquement un mail d'inscription, comprenant les modalités de connexion (vérifier dans les Courriers indésirables), à garder précieusement. Vous pourrez alors réserver les repas en accédant au calendrier du logiciel.

RAPPEL :

Les réservations sont modifiables : l'annulation peut se faire avant 8h00 le jour même.

Mode de paiement :

- soit par prélèvement bancaire : dans votre espace respectif de « Gestion-Cantine » et en ayant rempli les pages 6 et 7 du dossier inscription scolaire.
- soit par PayFip : il est possible de payer directement en ligne, sur la plateforme du Trésor Public, soit à partir de l'Avis de Somme à Payer reçu, soit à partir des factures qui apparaissent dans votre espace (Code collectivité : 075448)
- par chèque suite à l'avis de somme à payer reçu

Mon enfant mangera à la cantine le 01 septembre 2026, jour de la rentrée scolaire 2026/27

☐ oui ☐ non